

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2008



Présidence : David POTIER, Maire

Présents : Mmes CONNOT Francine, RIVA Thérèse, DELSUC Nadine,
LARCHER Andrée, MM LANGLET Daniel, MAILLARD Gilles, FOISSIER Denis,
SIMON Emmanuel

Absents Excusés : COULMY Laurence, LAMBERT Daniel

M. LANGLET Daniel a été élu secrétaire

Le procès verbal de la réunion précédente est approuvé
L'ordre du jour est modifié et deux points sont ajoutés

MISE EN SECURITE DES PIETONS ET DES ENFANTS

Dans le cadre de la mise en sécurité des piétons et des enfants aux abords des écoles, le Conseil Municipal décide d'améliorer le marquage au sol de la commune. :

- matérialisation au sol du stationnement des véhicules automobiles dans la rue Jean-Jaurès, et ce dans l'objectif de rendre les trottoirs aux piétons
- remise en peinture des marquages au sol existants (passage piétons, stop...)
- création d'un nouveau passage piétons au niveau de l'école de Coucy 1
- matérialisation des arrêts de cars scolaires

Le Conseil Municipal accepte le devis de la Sté Tireligne à Warnécourt
(Vote à l'unanimité)

ACHAT D'UN ORDINATEUR

Le Conseil Municipal décide l'achat d'un ordinateur pour la Mairie, pour un montant de 794,35 € chez Bureau Center à Charleville-Mézières.

Cet ordinateur équipé du système Wifi permettra de se connecter à Internet sur la livebox de l'école et de supprimer l'abonnement actuel de la mairie.

(Vote : à l'unanimité)

ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Suite à la vente d'une parcelle rue des Villas, le Conseil Municipal décide d'acquérir la partie qui se trouve sur la voirie pour un 1 € symbolique.

Donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes pièces administratives et comptables se rapportant à ce dossier.

(Vote : à l'unanimité)

QUESTIONS DIVERSES

SAPIN DE NOEL

La municipalité décide de reconduire la distribution gratuite de sapin pour la décoration extérieure des maisons du village. Suite aux deux propositions reçues, le Conseil Municipal décide l'achat de 85 sapins à 5 € TTC l'unité.

(Vote à l'unanimité)

PROCÉDURE D'ALIGNEMENT

Le Maire expose pour information la procédure d'alignement du Chemin de la Fosse des Champs :

- Présentation aux riverains du projet d'alignement
- Enquête publique
- Délibération du conseil municipal à la suite de l'enquête publique